



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 30300

Texte de la question

Reponse. - Les difficultés qu'ont pu connaître certains marchés de fruits ou légumes au cours de l'année 1987 trouvent leur origine dans des situations très diverses. S'il est vrai que des importations massives et parfois à bas prix ont pu engendrer de grosses difficultés, comme dans le cas de la fraise, on ne peut en faire un cas général. Rendre les importations, notamment en provenance d'Espagne, systématiquement responsables des crises relève d'une volonté de travestir les réalités complexes de nos marchés. L'environnement général du secteur des fruits et légumes a effectivement été rendu plus difficile par l'élargissement de la Communauté à l'Espagne. Les négociations préalables à l'adhésion ont été mal conduites et le Gouvernement a dû mettre en œuvre tous les moyens légaux dont il disposait pour aider les producteurs à surmonter les conséquences de cet élargissement. Il continuera à le faire, mais c'est vouloir tromper les gens que de laisser croire que l'on peut arrêter les importations ou mettre en place des calendriers d'importation. Le règlement communautaire 1035-72 et l'Acte d'adhésion déterminent de façon claire les possibilités respectives des États membres ou de la commission. Nous nous y conformons, avec le souci permanent de défendre nos intérêts légitimes : le renforcement des contrôles, l'incitation à la conclusion d'accords interprofessionnels, le soutien apporté aux groupements de producteurs et comités économiques agricoles, le recours à la clause de sauvegarde, sont autant de faits qui marquent bien la volonté du Gouvernement de ne pas rester passif face à la dégradation de certains marchés. Mais ces actions au jour le jour, aussi importantes soient-elles, ne sont pas suffisantes en elles-mêmes. L'action menée par le ministre de l'agriculture repose sur une stratégie à trois volets : diminution des coûts de production ; développement de la qualité des produits mis en marche ; renforcement de l'organisation économique. La conférence annuelle, en juillet 1987, s'est traduite par des décisions importantes concernant la réduction des charges, notamment financières. Par ailleurs, le conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire a examiné les problèmes que connaissent les productions agricoles méditerranéennes et propose des solutions appropriées, notamment dans le secteur des fruits et légumes. L'importance des efforts consentis est la preuve de la volonté du Gouvernement de permettre au secteur des fruits et légumes de renforcer sa compétitivité.

Texte de la réponse

Reponse. - Les difficultés qu'ont pu connaître certains marchés de fruits ou légumes au cours de l'année 1987 trouvent leur origine dans des situations très diverses. S'il est vrai que des importations massives et parfois à bas prix ont pu engendrer de grosses difficultés, comme dans le cas de la fraise, on ne peut en faire un cas général. Rendre les importations, notamment en provenance d'Espagne, systématiquement responsables des crises relève d'une volonté de travestir les réalités complexes de nos marchés. L'environnement général du secteur des fruits et légumes a effectivement été rendu plus difficile par l'élargissement de la Communauté à l'Espagne. Les négociations préalables à l'adhésion ont été mal conduites et le Gouvernement a dû mettre en œuvre tous les moyens légaux dont il disposait pour aider les producteurs à surmonter les conséquences de cet élargissement. Il continuera à le faire, mais c'est vouloir tromper les gens que de laisser croire que l'on peut arrêter les importations ou mettre en place des calendriers d'importation. Le règlement communautaire 1035-72

et l'Acte d'adhésion déterminent de façon claire les possibilités respectives des États membres ou de la Commission. Nous nous y conformons, avec le souci permanent de défendre nos intérêts légitimes : le renforcement des contrôles, l'incitation à la conclusion d'accords interprofessionnels, le soutien apporté aux groupements de producteurs et comités économiques agricoles, le recours à la clause de sauvegarde, sont autant de faits qui marquent bien la volonté du Gouvernement de ne pas rester passif face à la dégradation de certains marchés. Mais ces actions au jour le jour, aussi importantes soient-elles, ne sont pas suffisantes en elles-mêmes. L'action menée par le ministre de l'agriculture repose sur une stratégie à trois volets : diminution des coûts de production ; développement de la qualité des produits mis en marche ; renforcement de l'organisation économique. La conférence annuelle, en juillet 1987, s'est traduite par des décisions importantes concernant la réduction des charges, notamment financières. Par ailleurs, le conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire a examiné les problèmes que connaissent les productions agricoles méditerranéennes et propose des solutions appropriées, notamment dans le secteur des fruits et légumes. L'importance des efforts consentis est la preuve de la volonté du Gouvernement de permettre au secteur des fruits et légumes de renforcer sa compétitivité.

Données clés

Auteur : [M. Bompard Jacques](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30300

Rubrique : Fruits et légumes

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 1987, page 5208

Réponse publiée le : 7 mars 1988, page 994